Direction des Bâtiments et de l'Energie

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

Petits et moyens travaux dans les bâtiments communaux de la Ville du Havre

2023-2027

OUVERTURE DES PLIS DU 18/09/2023

ANALYSE D'OFFRES

==========

Article I – Déroulement de la procédure

Procédure de consultation	Appel d'offres ouvert européen
Choix de la procédure	En raison de l'estimation de la consultation
Allotissement	La consultation est allotie comme suit : Lot n°1 – Maçonnerie/gros œuvre/terrassement Lot n°2 – Peinture Lot n°3 – Menuiserie extérieure/métallerie/miroiterie Lot n°4 : Revêtements de sols Lot n°5 : Menuiserie intérieure/plafonds suspendus Lot n°6 : Plomberie/chauffage/ventilation Lot n°7 : Clôture Lot n°8 : Electricité Lot n°9 : Couverture/étanchéité Lot n°10 : Désamiantage/déplombage
Durée du marché	Chacun des accords-cadres est conclu pour une durée de 4 ans ferme à compter de sa date de notification. Ils ne seront donc pas reconductibles. La durée de validité des accords-cadres est la période à l'intérieure de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité de chaque accord cadre. Les délais d'exécution des prestations seront indiqués sur chaque bon de commande. L'exécution, selon le délai indiqué sur le bon de commande, pourra être réalisée au plus tard jusqu'à la fin de la réalisation de la prestation correspondante.
Variante et PSE	Les variantes facultatives ne sont pas autorisées. Aucune variante imposée n'est prévue au dossier. Aucune PSE n'est prévue au dossier.
Supports de publicité	AWS, BOAMP, JOUE
Date d'expédition de la publicité	11/08/2023
Nombre d'offres déposées	48
Nombre de dossiers retirés	130
Date limite de remise des offres	15/09/2023

Examen des candidatures

Le candidat qui est interdit de soumissionner à un marché public sera éliminé. De même, un candidat qui n'a pas la qualité pour présenter une offre ou dont les niveaux de capacités demandés sont insuffisants sera également éliminé.

Critères de jugement des offres

1. Valeur technique notée sur 60 selon une valeur croissante de mérite, sur la base du mémoire technique comprenant les éléments suivants :

Les articles cités font référence au CCTP du lot correspondant.

Lorsque plusieurs points méthodologiques sont à aborder chaque point méthodologique a une valeur équivalente, sauf stipulation contraire.

Lot n°1 – Maçonnerie/gros œuvre/terrassement

1- Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution des travaux de l'accord cadre (qualifications et nombre de personnes) (hors éléments spécifiques visés au sous critère n°2.1) (10 points)

2- Pertinence des mesures proposées pour respecter l'astreinte (20 points)
2.1- Pertinence des moyens humains (nombre de personnes et qualifications) et des moyens matériels affectés à l'astreinte (10 points)
2.2- Pertinence de la méthodologie d'intervention en cas de demande d'intervention en astreinte (de la demande VDH jusqu'à l'intervention de l'entreprise) (10 points)

3- Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution des travaux de l'accord cadre (10 points)
3.1- Pertinence des moyens matériels de sécurité (collectifs et individuels) et des moyens matériels d'intervention (hors éléments spécifiques visés aux sous critères n°2.1 et 4.1) (5 points)
3.2- Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés (hors éléments spécifiques visés au sous critère n°4.2) (5 points)

4- Pertinence des moyens matériels mis en œuvre pour les interventions amiante sous-section 4 affectés à l'exécution de l'accord cadre (10 points)
4.1- Pertinence des moyens matériels de sécurité et d'intervention pour les interventions en sous-section 4 (5 points)
4.2- Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés dans le cadre des interventions en sous-section 4 (5 points)

5- Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux s'effectuant en site occupé (10 points)
5.1- Pertinence de la méthodologie d'exécution des travaux : avant, pendant et en fin de travaux (5 points)
5.2- Pertinence de la méthodologie de nettoyage du site avant, pendant, et en fin de travaux (5 points)

Lot n°2 – Peinture

1- Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution des travaux de l'accord cadre (qualifications et nombre de personnes) (10 points)

2- Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution des travaux de l'accord cadre (10 points)
2.1- Pertinence des moyens matériels de sécurité (collectifs et individuels) et des moyens matériels d'intervention (hors éléments spécifiques visés au sous critère n°3.1) (5 points)
2.2- Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés (hors éléments spécifiques visés au sous critère n°3.2) (5 points)

3- Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution de l'accord cadre pour les interventions amiante en sous-section 4 (20 points)
3.1- Pertinence des moyens matériels de sécurité et d'intervention mis en œuvre pour les interventions en sous-section 4 (10 points)
3.2- Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés lors des interventions en sous-section 4 (10 points)

4- Pertinence de la méthodologie proposée pour les travaux s'effectuant en site occupé (20 points)
4.1- Pertinence de la méthodologie d'exécution des travaux : avant, pendant et en fin de travaux (10 points)
4.2- Pertinence de la méthodologie de nettoyage du site avant, pendant et en fin de travaux (10 points)

Lot n°3 – Menuiserie extérieure/métallerie/miroiterie

1- Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution des travaux de l'accord cadre (qualifications et nombre de personnes) (10 points)

2- Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution des travaux de l'accord cadre (20 points)
2.1- Pertinence des moyens matériels de sécurité (collectifs et individuels) et des moyens matériels d'intervention (10 points)
2.2- Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés (10 points)

3- Pertinence de la méthodologie proposée pour les travaux s'effectuant en site occupé (30 points)
3.1- Pertinence de la méthodologie d'exécution des travaux : avant, pendant et en fin de travaux (15 points)
3.2- Pertinence de la méthodologie de nettoyage du site avant, pendant et en fin de travaux (15 points)

Lot n°4 : Revêtements de sols

1- Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution des travaux de l'accord cadre (qualifications et nombre de personnes) (10 points)

2- Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution des travaux de l'accord cadre (15 points)
2.1- Pertinence des moyens matériels de sécurité (collectifs et individuels) et des moyens matériels d'intervention (hors éléments spécifiques visés au sous critère n°3.1) (7,5 points)
2.2- Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés (hors éléments spécifiques visés au sous critère n°3.2) (7 ,5 points)

3- Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution de l'accord cadre pour les interventions amiante en sous-section 4 (15 points)
3.1- Pertinence des moyens matériels de sécurité et d'intervention affectés aux travaux en sous-section 4 (7,5 points)
3.2- Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés lors des interventions en sous-section 4 (7.5 points)

4- Pertinence de la méthodologie proposée pour les travaux s'effectuant en site occupé (20 points)
4.1- Pertinence de la méthodologie d'exécution des travaux : avant, pendant et fin de travaux (10 points)
4.2- Pertinence de la méthodologie de nettoyage du site avant, pendant et en fin de travaux (10 points)

Lot n°5 : Menuiserie intérieure/plafonds suspendus

1- Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution des travaux de l'accord cadre (qualifications et nombre de personnes) (10 points)

2- Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution des travaux de l'accord cadre (20 points)
2.1- Pertinence des moyens matériels de sécurité (collectifs et individuels) et des moyens matériels d'intervention (hors éléments spécifiques visés au sous critère n°3.1) (10 points)
2.2- Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés (hors éléments spécifiques visés au sous critère n°3.2) (10 points)

3- Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution de l'accord cadre pour les interventions amiante en sous-section 4 (10 points)
3.1-Pertinence des moyens matériels de sécurité et d'intervention affectés aux travaux en sous-section

4 (5 points)
3.2- Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés lors des interventions en sous-section 4 (5 points)

4- Pertinence de la méthodologie proposée pour les travaux s'effectuant en site occupé (20 points)
4.1-Pertinence de la méthodologie d'exécution des travaux : avant, pendant et en fin de travaux (10 points)
4.2-Pertinence de la méthodologie de nettoyage du site avant, pendant et en fin de travaux (10 points)

Lot n°6 : Plomberie/chauffage/ventilation

1- Pertinence des moyens humains affectés aux études et à l'exécution des travaux de l'accord cadre (fonctions et nombre de personnes (10 points)

2- Pertinence de la méthodologie d'intervention proposée pour respecter l'astreinte en cas de demande d'intervention (de la demande VDH jusqu'à l'intervention de l'entreprise) (15 points)

3- Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution des travaux de l'accord cadre (10 points)
3.1-Pertinence des moyens matériels de sécurité (collectifs et individuels) et des moyens matériels d'intervention (hors éléments spécifiques visés au sous critère n°4.1) (5 points)
3.2- Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés (hors éléments spécifiques visés au sous critère n°4.3) (5 points)

4- Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution de l'accord cadre pour les interventions amiante en sous-section 4 (15 points)
4.1- Pertinence des moyens matériels de sécurité et d'intervention affectés aux travaux en sous-section 4 (5 points)
4.2- Pertinence de la méthodologie d'intervention en sous-section 4 (5 points)
4.3 Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés lors des interventions en sous-section 4 (5 points)

5- Pertinence de la méthodologie proposée pour les travaux s'effectuant en site occupé (10 points)
5.1- Pertinence de la méthodologie d'exécution des travaux : avant, pendant et en fin de travaux (5 points)
5.2- Pertinence de la méthodologie de nettoyage du site avant, pendant et en fin de travaux (5 points)

Lot n°7 : Clôture

1- Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution des travaux de l'accord cadre (qualifications et nombre de personnes) (10 points)

2- Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution des travaux de l'accord cadre (20 points)
2.1-Pertinence des moyens matériels de sécurité (collectifs et individuels) et des moyens matériels d'intervention (10 points)
2.2 Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés (10 points)

3- Pertinence de la méthodologie proposée pour les travaux s'effectuant en site occupé (30 points)
3.1- Pertinence de la méthodologie d'exécution des travaux : avant, pendant et en fin de travaux (15 points)
3.2- Pertinence de la méthodologie de nettoyage du site avant, pendant et en fin de travaux (15 points)

Lot n°8 : Electricité

1- Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution des travaux de l'accord cadre (10 points)
1.1-Pertinence des moyens humains proposés en phase chantier et en phase études (nombre et fonctions) (6 points)

1.2- Pertinence de l'organigramme des moyens humains en phase chantier et en phase d'études (4 points)

2- Pertinence de la méthodologie proposée pour réaliser les travaux depuis la demande d'intervention VDH jusqu'à la réception (travaux neufs/travaux urgents/mise en conformité) (30 points)
2.1- Pertinence des moyens matériels de sécurité (collectifs et individuels) proposés (hors éléments spécifiques visés au sous critère n°5.1) (8 points)
2.2- Pertinence de la description des différentes phases de travaux (études jusqu'à réception) (12 points)
2.3-Pertinence des modalités de gestion des travaux en site occupé (10 points)

3- Pertinence des effectifs (nombre et fonctions) affectés à l'exécution de l'accord cadre pour assurer les astreintes (2 points)

4- Pertinence de la méthodologie proposée pour assurer l'astreinte (12 points)
4.1-Pertinence des moyens de communication mis en œuvre pour contacter l'astreinte (3 points)
4.2-Pertinence de la description des différentes phases de la méthodologie mise en œuvre lors d'une intervention d'astreinte (9 points)

5- Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution de l'accord cadre pour les interventions amiante en sous-section 4 (6 points)
5.1-Pertinence des moyens matériels de sécurité et d'intervention affectés aux travaux en sous-section 4 (3 points)
5.2-Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés lors des interventions en sous-section 4 (3 points)

Lot n°9 : Couverture/étanchéité

1- Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution des travaux de l'accord cadre (qualifications et nombre de personnes) (hors éléments spécifiques visés au sous critère n°2.1) (10 points)

2- Pertinence des mesures proposées pour respecter l'astreinte (20 points)
2.1-Pertinence des moyens humains (nombre et qualifications) et des moyens matériels affectés à l'astreinte (10 points)
2.2-Pertinence de la méthodologie d'intervention en cas de demande d'intervention de la VDH (de la demande jusqu'à l'intervention de l'entreprise) (10 points)

3- Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution des travaux de l'accord cadre (10 points)
3.1-Pertinence des moyens matériels de sécurité (collectifs et individuels) et des moyens matériels d'intervention (hors éléments spécifiques visés au sous critère n°4.1) (5 points)
3.2-Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés (hors éléments spécifiques visés au sous critère n°4.2) (5 points)

4- Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution de l'accord cadre pour les interventions en sous-section 4 (10 points)
4.1-Pertinence des moyens matériels de sécurité et d'intervention affectés aux travaux en sous-section 4 (5 points)
4.2- Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés lors des interventions en sous-section 4 (5 points)

5- Pertinence de la méthodologie proposée pour les travaux s'effectuant en site occupé (10 points)
5.1-Pertinence de la méthodologie d'exécution des travaux : avant, pendant et en fin de travaux (5 points)
5.2- Pertinence de la méthodologie de nettoyage du site avant, pendant et en fin de travaux (5 points)

Lot n°10 : Désamiantage/déplombage

1-Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution des travaux de l'accord cadre (qualifications et

nombre de personnes) (10 points)
Attention : le candidat devra obligatoirement affecter aux prestations de désamiantage au moins 2 intervenants (1 encadrant technique et 1 encadrant chantier) Dans le cas contraire, l'offre du candidat sera déclarée irrégulière

2-Pertinence des moyens matériels d'intervention et des moyens matériels de sécurité (individuelle et collective) affectés à l'exécution de l'accord cadre (30 points)

3-Pertinence des moyens matériels et de la méthodologie proposés pour le traitement des déchets amiantés tout au long de l'exécution de l'accord cadre (20 points)
3.1-Pertinence des modalités de gestion de traitement des déchets (10 points)
3.2- Pertinence de la méthodologie d'enlèvement (10 points)

2. Prix des prestations noté sur 40

Il appartient aux candidats de prendre en compte dans leur réponse le contexte sanitaire actuel et donc d'identifier les besoins utiles et nécessaires pour la réalisation des prestations objet de chaque accord cadre conformément au guide de l'OPPBTP en date du 2 mars 2022.

Cette prise en compte doit se traduire par un chiffrage de ces besoins dans leur offre. A l'appui de ce chiffrage, les candidats devront fournir tous les justificatifs nécessaires permettant de démontrer les éventuels impacts de la crise sur leur offre.

Les devis quantitatifs estimatifs ne sont pas transmis aux candidats dans le cadre de la consultation. L'acheteur établira lui-même les devis quantitatifs estimatifs sur la base des prix indiqués sur les bordereaux de prix unitaires par chaque candidat.

Pour chacun des lots, le montant pris en compte sera le montant total HT indiqué au devis quantitatif estimatif (DQE) et sera noté de la façon suivante : 40 pour le prix le moins élevé et ensuite un classement relatif (prix le moins cher/prix proposé) x 40.

Le lot 7 sera attribué au candidat ayant obtenu le plus grand nombre de points, tous critères confondus.

Les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9 et 10 seront attribués aux trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de points tous critères confondus, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

En cas d'égalité, c'est l'offre la mieux classée en valeur technique qui est classée première.

LOT N° 1 - MACONNERIE
ESTIMATION VDH : 107 174,00 € H.T.

4 entreprises ont répondu dans le délai imparti et ont fourni l'ensemble des éléments demandés au titre de la candidature. Ces candidatures sont donc admises.

Entreprises	Montant des DQE en € HT
GAGNERAUD	101 911,75
SPIE BATIGNOLLES Ndie	96 201,00
BALBIANO	122 155,17
LEGENDRE	98 211,00

GAGNERAUD

Analyse technique

1 – Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution des travaux de l'accord-cadre (qualifications et nombre de personnes) (hors éléments spécifiques visés au sous-critère 2.1) – note/10

Les moyens humains proposés par l'entreprise *sont pertinents.*

Note : 10/10

2 – Pertinence des mesures proposées pour respecter l'astreinte – note/20

2.1 – Pertinence des moyens humains (nombre de personnes et qualifications) et des moyens matériels affectés à l'astreinte – note/10

Les moyens humains et matériels proposés sont adaptés.

Note : 10/10

2.2 – Pertinence de la méthodologie d'intervention en cas de demande d'intervention en astreinte (de la demande VDH jusqu'à l'intervention de l'entreprise) – note/10

La méthodologie proposée est claire et pertinente.

Note : 10/10

Les mesures proposées pour respecter l'astreinte *sont pertinentes.*

Note : 20/20

3 – Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution des travaux de l'accord-cadre – note/10

3.1 – Pertinence des moyens matériels de sécurité (collectifs et individuels) et des moyens matériels d'intervention (hors éléments spécifiques visés aux sous-critères 2.1 et 4.1) – note/5

Les équipements proposés sont en nombre suffisant pour la bonne exécution de l'accord-cadre.

Note : 5/5

3.2 – Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés (hors éléments spécifiques visés au sous-critère 4.2) – note/5

La méthodologie de traitement des déchets et les moyens matériels proposés sont très satisfaisants.

Note : 5/5

Les moyens matériels affectés à l'exécution des travaux de l'accord-cadre sont *très satisfaisants.*

Note : 10/10

4 – Pertinence des moyens matériels mis en œuvre pour les interventions amiante sous-section 4 affectés à l'exécution de l'accord-cadre – note/10

4.1 – Pertinence des moyens matériels de sécurité et d'intervention pour les interventions en sous-section 4 – note/5

Les moyens matériels indiqués sont trop succincts, ce qui est peu satisfaisant.

Note : 1/5

4.2 – Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés dans le cadre des interventions en sous-section 4 – note/5

Cette méthodologie est peu satisfaisante car trop succincte.

Note : 1/5

Les moyens matériels pour les interventions sous-section 4 affectés à l'exécution des travaux de l'accord-cadre *sont peu satisfaisants.*

Note : 2/10

5 – Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux s'effectuant en site occupé – note/10

5.1 – Pertinence de la méthodologie d'exécution des travaux : avant, pendant et fin de travaux – note/5

Malgré une méthodologie en fin de travaux imprécise, les éléments proposés sont satisfaisants.

Note : 3,5/5

5.2 – Pertinence de la méthodologie de nettoyage du site : avant, pendant et en fin de travaux – note/5

Cette méthodologie est pertinente.

Note : 5/5

La méthodologie proposée pour les travaux s'effectuant en site occupé *est satisfaisante.*

Note : 8,5/10

Conclusion générale : l'offre présentée est globalement satisfaisante.

Note globale : 50,5/60

SPIE BATIGNOLES NORMANDIE

Analyse technique

1 – Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution des travaux de l'accord-cadre (qualifications et nombre de personnes) (hors éléments spécifiques visés au sous-critère 2.1) – note/10

.

Les moyens humains proposés par l'entreprise *sont pertinents.*

Note : 10/10

2 – Pertinence des mesures proposées pour respecter l'astreinte – note/20

2.1 – Pertinence des moyens humains (nombre de personnes et qualifications) et des moyens matériels affectés à l'astreinte – note/10

Les moyens humains et matériels proposés sont adaptés.

Note : 10/10

2.2 – Pertinence de la méthodologie d'intervention en cas de demande d'intervention en astreinte (de la demande VDH jusqu'à l'intervention de l'entreprise) – note/10

.

La méthodologie proposée est claire et pertinente.

Note : 10/10

Les mesures proposées pour respecter l'astreinte sont *pertinentes.*

Note : 20/20

3 – Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution des travaux de l'accord-cadre – note/10

3.1 – Pertinence des moyens matériels de sécurité (collectifs et individuels) et des moyens matériels d'intervention (hors éléments spécifiques visés aux sous-critères 2.1 et 4.1) – note/5

Les équipements proposés sont pertinents et en nombre suffisant pour la bonne exécution de l'accord-cadre.

Note : 5/5

3.2 – Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés (hors éléments spécifiques visés au sous-critère 4.2) – note/5

les moyens matériels proposés sont satisfaisants.

Note : 4/5

Les moyens matériels affectés à l'exécution des travaux de l'accord-cadre sont *satisfaisants.*

Note : 9/10

4 – Pertinence des moyens matériels mis en œuvre pour les interventions amiante sous-section 4 affectés à l'exécution de l'accord-cadre – note/10

4.1 – Pertinence des moyens matériels de sécurité et d'intervention pour les interventions en sous-section 4 – note/5

Les moyens matériels présentés sont pertinents.

Note : 5/5

4.2 – Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés dans le cadre des interventions en sous-section 4 – note/5

Cette méthodologie est pertinente.

Note : 5/5

Les moyens matériels pour les interventions sous-section 4 affectés à l'exécution des travaux de l'accord-cadre sont *très satisfaisants.*

Note : 10/10

5 – Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux s'effectuant en site occupé – note/10

5.1 – Pertinence de la méthodologie d'exécution des travaux : avant, pendant et fin de travaux – note/5

Malgré une méthodologie en fin de travaux imprécise, les éléments proposés sont satisfaisants.

Note : 3,5/5

5.2 – Pertinence de la méthodologie de nettoyage du site : avant, pendant et en fin de travaux – note/5

La méthodologie proposée est tout de même satisfaisante malgré son imprécision concernant la méthodologie en début de chantier.

Note : 3,5/5

La méthodologie proposée pour les travaux s'effectuant en site occupé est globalement *satisfaisante.*

Note : 7/10

Conclusion générale : l'offre présentée est globalement *satisfaisante.*

Note globale : 56/60

BALBIANO

Analyse technique

1 – Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution des travaux de l'accord-cadre (qualifications et nombre de personnes) (hors éléments spécifiques visés au sous-critère 2.1) – note/10

Les moyens humains proposés par l'entreprise *manquent de précision car la proposition ne mentionne pas les qualifications des moyens humains proposés ni les moyens humains qui seront spécifiquement dédiés à l'exécution de l'accord cadre.*

Note : 4/10

2 – Pertinence des mesures proposées pour respecter l'astreinte – note/20

2.1 – Pertinence des moyens humains (nombre de personnes et qualifications) et des moyens matériels affectés à l'astreinte – note/10

Les moyens humains et matériels prévus sont pertinents.

Note : 10/10

2.2 – Pertinence de la méthodologie d'intervention en cas de demande d'intervention en astreinte (de la demande VDH jusqu'à l'intervention de l'entreprise) – note/10

La méthodologie proposée est claire et pertinente.

Note : 10/10

Les mesures proposées pour respecter l'astreinte sont *pertinentes.*
Note : 20/20

3 – Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution des travaux de l'accord-cadre – note/10

3.1 – Pertinence des moyens matériels de sécurité (collectifs et individuels) et des moyens matériels d'intervention (hors éléments spécifiques visés aux sous-critères 2.1 et 4.1) – note/5

Les équipements proposés sont pertinents et en nombre suffisant pour la bonne exécution de l'accord-cadre.

Note : 5/5

3.2 – Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés (hors éléments spécifiques visés au sous-critère 4.2) – note/5

La méthodologie de traitement des déchets et les moyens matériels proposés sont très satisfaisants

Note : 5/5

Les moyens matériels affectés à l'exécution des travaux de l'accord-cadre sont *très satisfaisants.*

Note : 10/10

4 – Pertinence des moyens matériels mis en œuvre pour les interventions amiante sous-section 4 affectés à l'exécution de l'accord-cadre – note/10

4.1 – Pertinence des moyens matériels de sécurité et d'intervention pour les interventions en sous-section 4 – note/5

Les moyens matériels présentés sont pertinents.

Note : 5/5

4.2 – Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés dans le cadre des interventions en sous-section 4 – note/5

Cette méthodologie est pertinente.

Note : 5/5

Les moyens matériels pour les interventions sous-section 4 affectés à l'exécution des travaux de l'accord-cadre sont *très satisfaisants.*

Note : 10/10

5 – Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux s'effectuant en site occupé – note/10

5.1 – Pertinence de la méthodologie d'exécution des travaux : avant, pendant et fin de travaux – note/5

Malgré une méthodologie en fin de travaux imprécise, les éléments proposés sont satisfaisants.

Note : 3,5/5

5.2 – Pertinence de la méthodologie de nettoyage du site : avant, pendant et en fin de travaux – note/5

Cette méthodologie est pertinente.

Note : 5/5

La méthodologie proposée pour les travaux s'effectuant en site occupé *est globalement satisfaisante.*

Note : 8,5/10

Conclusion générale : l'offre présentée est globalement satisfaisante.

Note globale : 52,5/60

LEGENDRE

Analyse technique

1 – Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution des travaux de l'accord-cadre (qualifications et nombre de personnes) (hors éléments spécifiques visés au sous-critère 2.1) – note/10

Les moyens humains proposés par l'entreprise *sont pertinents.*

Note : 10/10

2 – Pertinence des mesures proposées pour respecter l'astreinte – note/20

2.1 – Pertinence des moyens humains (nombre de personnes et qualifications) et des moyens matériels affectés à l'astreinte – note/10

La proposition est tout de même satisfaisante malgré des moyens de terrassement trop limités.

Note : 7/10

2.2 – Pertinence de la méthodologie d'intervention en cas de demande d'intervention en astreinte (de la demande VDH jusqu'à l'intervention de l'entreprise) – note/10

La méthodologie proposée est claire et pertinente.

Note : 10/10

Les mesures proposées pour respecter l'astreinte sont *satisfaisantes.*

Note : 17/20

3 – Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution des travaux de l'accord-cadre – note/10

3.1 – Pertinence des moyens matériels de sécurité (collectifs et individuels) et des moyens matériels d'intervention (hors éléments spécifiques visés aux sous-critères 2.1 et 4.1) – note/5

Les éléments présentés sont imprécis, la proposition est donc moyennement satisfaisante.

Note : 2/5

3.2 – Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés (hors éléments spécifiques visés au sous-critère 4.2) – note/5

La méthodologie de traitement des déchets et les moyens matériels proposés sont très satisfaisants.

Note : 5/5

Les moyens matériels affectés à l'exécution des travaux de l'accord-cadre sont *globalement satisfaisants.*

Note : 7/10

4 – Pertinence des moyens matériels mis en œuvre pour les interventions amiante sous-section 4 affectés à l'exécution de l'accord-cadre – note/10

4.1 – Pertinence des moyens matériels de sécurité et d'intervention pour les interventions en sous-section 4 – note/5

Les moyens matériels présentés sont pertinents.

Note : 5/5

4.2 – Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés dans le cadre des interventions en sous-section 4 – note/5

La proposition est insuffisante.

Note : 0,5/5

Les moyens matériels pour les interventions sous-section 4 affectés à l'exécution des travaux de l'accord-cadre sont *moyennement satisfaisants.*

Note : 5,5/10

5 – Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux s'effectuant en site occupé – note/10

5.1 – Pertinence de la méthodologie d'exécution des travaux : avant, pendant et fin de travaux – note/5

Malgré une méthodologie en fin de travaux imprécise, les éléments proposés sont satisfaisants.

Note : 3,5/5

5.2 – Pertinence de la méthodologie de nettoyage du site : avant, pendant et en fin de travaux – note/5

La méthodologie proposée est imprécise, car l'entreprise n'aborde pas les mesures de protection et l'évacuation des déchets. La proposition est tout de même satisfaisante.

Note : 3,5/5

La méthodologie proposée pour les travaux s'effectuant en site occupé *est globalement satisfaisante.*

Note : 7/10

Conclusion générale : l'offre présentée est globalement satisfaisante.

Note globale : 46.50/60

Analyse des prix

Entreprises	Montant des DQE en € HT	Note/40
SPIE BATIGNOLLE Ndie	96 201,00	40
LEGENDRE	98 211,00	39,18
GAGNERAUD	101 911,75	37,76
BALBIANO	122 155,17	31,50

Classement

Entreprises	Valeur technique (60)	Prix (40)	Note totale (100)	Classement
SPIE BATIGNOLLE Ndie	**56**	**40**	**96**	**1**
GAGNERAUD	**50,5**	**37,76**	**88,26**	**2**
LEGENDRE	**46,5**	**39,18**	**85,68**	**3**
BALBIANO	52,5	31,50	84	4

Conclusion

Il est proposé à la commission d'appel d'offre de retenir les 3 offres suivantes :

- **SPIE BATIGNOLLES Ndie, pour un montant de devis quantitatif estimatif de 96 201.00 € HT ;**
- **GAGNERAUD, pour un montant de devis quantitatif estimatif de 101 911.75 € HT ;**
- **LEGENDRE, pour un montant de devis quantitatif estimatif de 98 211.00 € HT ;**

Ces candidats ont déposé les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres énoncés au règlement de la consultation.

L'accord cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 2 400 000.00 € HT sur la durée de l'accord cadre.